

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2025/09-35

Objet : Marche 2023MA03 – Travaux d'extension et de rénovation du centre Multi Accueil « petit prince » - Avenants n°3 financiers

L'an deux mille vingt-cinq,

Le trente septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christine CAILLAT, Axel FAIVRE, Sylvie SORMAIL, Philippe DESBOIS, Jean-Marc FRUCTUS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Clotilde FRETÉ, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Éric FROMMWEILER.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAYRE à Gilles STUDNIA
Christian GHEZ à Isabelle TRAPPIER
Karel KURZWEIL à Gérard PARFAIT
Michel MOREAU à Dominique GERBERT
Stéphanie NOGUES à Karine DUBOIS
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Isabelle TRAPPIER, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions des articles L.2123 et R.2123 du Code de la commande publique,

Vu les délibérations n° 2023/06-32, 2023/07-41 et 2023/10-43 relatives à l'attribution des lots du marché de travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit Prince »,

Vu les délibérations n° 2024/10-27, 2025/04 et 2025/19 relatives à des avenants des lots du marché de travaux d'extension et de rénovation du centre multi accueil « Petit Prince »,

Considérant les travaux complémentaires, et la nécessité de conclure des avenants financiers,

Considérant que pour le lot 1 : Démolition – gros œuvre – carrelage – serrurerie – VRD – espaces verts, le montant de l'avenant 3 s'élève à 1 820,00€ HT,

Considérant que pour le lot 5 : Plâtrerie – faux plafonds, le montant de l'avenant 3 s'élève à 2 849,75€ HT,

Considérant que pour le lot 7 : Menuiserie intérieure, le montant de l'avenant 3 s'élève à 1 006,79€ HT,

Considérant que pour le lot 8 : Electricité courant fort courant faible, le montant de l'avenant 3 s'élève à 6 192,04€ HT,

Considérant que pour le lot 9 Plomberie - chauffage – ventilation : le montant de l'avenant 3 s'élève à 7 252,00€ HT,

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
À l'unanimité**

Approuve les avenants financiers relatifs à des travaux complémentaires pour les lots 1, 5, 7, 8 et 9.

- Lot 1 – IDC : le montant de l'avenant s'élève à 1 820€ HT, soit 2 184€ TTC
- Lot 5 – ISOGYPS : le montant de l'avenant s'élève à 2 849,75€ HT, soit 3 419,70€ TTC
- Lot 7 – EGV : le montant de l'avenant s'élève à 1 006,79€ HT, soit 1 208,15€ TTC,
- Lot 8 – ALTERNANCE : le montant de l'avenant s'élève à 6 192,04€ HT, soit 7 430,35 € TTC
- Lot 9 –TOURNOIS : le montant de l'avenant s'élève à 7 252,00€ HT, soit 8 702,40€ TTC.

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

Dit que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de la ville

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,
Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 01 octobre 2025

La secrétaire de séance

Isabelle TRAPPIER



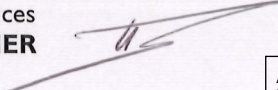
Le Maire

1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



Mis en ligne le 01-10-2025
Document rendu exécutoire le 01-10-2025
Pour le Maire et par délégation, le Directeur
Général des Services
Pascal PARISSIER



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20251001-2025-09-35-DE
Date de réception préfecture : 01/10/2025